

## Les créations d'entreprises en 2022

**En 2022, le nombre de créations d'entreprises nouvelles dans les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services (dit champ ICS) progresse de 3 % par rapport à 2021, avec plus de 3 800 créations. Le stock total d'entreprises actives augmente de 6 % du fait des créations toujours supérieures aux radiations. Les créations s'accroissent dans le secteur tertiaire et dans tous les archipels. Ainsi, la Polynésie française compte 35 000 entreprises actives dans le champs ICS au 31 décembre 2022. Près de 90 % d'entre elles se créent sous forme individuelle. Quel que soit le statut adopté, la quasi totalité des entreprises n'a pas de salarié lors de la création.**

### Le taux de création d'entreprises progresse

En 2022, le taux de création brut d'entreprises se maintient à 12 %. Néanmoins, en tenant compte des réactivations, ce taux atteint 15 %. Trois secteurs se démarquent cette année, à savoir les « Autres activités de services » (soins de beauté, autres activités liées au sport) et la « Santé humaine et action sociale » (activités médecins spécialistes) avec chacun un taux de création brut de 17 % ainsi que les « Activités de services administratifs et de soutien » (+ 15 %). Six secteurs sur 17 ont un taux de création brut supérieur à 12 %.

Les radiations augmentent de 13 % en 2022 comparé à 2021 et sont largement compensées par le nombre des créations. Durant l'année 2022, 15 % des entreprises créées en 2021 ont cessé leur activité.

TABLE 1. Mouvements des entreprises de 2017 à 2022

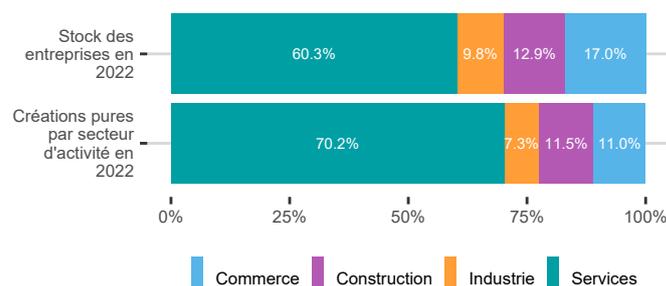
Nombre d'entreprises	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021 (nb)	Variation 2022/2021 (%)
Actives au 31/12	26 760	28 112	29 424	30 955	33 089	35 083	1 994	6
Créées durant l'année	2 814	3 042	3 541	3 222	3 706	3 831	125	3
Réinscrites durant l'année	1 041	1 043	1 213	1 042	1 147	1 115	-32	-3
Radiées durant l'année	2 766	2 559	3 281	2 486	2 598	2 940	342	13
Taux de création brut	11%	11%	13%	11%	12%	12%	-	-
Taux de réinscription brut	4%	4%	4%	4%	4%	3%	-	-
Taux de radiation brut	11%	11%	12%	8%	8%	9%	-	-

Source : ISPF - Champ ICS

### Un secteur tertiaire stable

Comparée à 2021, la répartition du parc d'entreprises actives en 2022 dans les différents secteurs reste stable avec 77 % des unités présentes dans le secteur tertiaire (commerce et services), 13 % dans la construction et 10 % dans l'industrie.

FIG. 1. Répartition des créations pures par activité



Source : ISPF - Champ ICS

### Progression des créations dans les services (hors commerce)

En 2022, le secteur des services regroupe 70 % des créations totales, soit une hausse de deux points par rapport à 2021. Les créations progressent dans cinq sous-secteurs sur onze notamment dans les « Arts, spectacles et activités récréatives » (+ 35 %), les « Autres activités de services » (+ 34 %) et « L'Information et communication » (+ 31 %). Les créations dans la « Santé humaine et action sociale » et les « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » baissent respectivement de 8 % et 7 %, après leur forte hausse en 2021.

### Le secteur du commerce et réparation automobiles et motos dope les créations

En 2022, le commerce accueille 11 % des primo créations, soit un retrait de 6 % comparé à 2021. Seul le secteur du commerce et réparation d'automobiles et de motos se montre dynamique avec des créations en progression de 26 % versus 2021, tiré à la

hausse par le poste « Entretien et réparation de véhicules automobiles légers » (+ 40 %). Les créations diminuent de 13 % dans le commerce de détail et de 9 % dans le commerce de gros. Le poste de « Vente à distance sur catalogue général » contribue fortement au recul des créations dans le commerce de détail avec une baisse de 61 % des unités créées comparé à 2021.

**TABLE 2.** Taux de création par secteurs d'activités en 2022

Secteurs d'activités	Taux de création 2022	Stock au 31/12/2022	Créations 2022	Réactivations 2022	Radiations 2022
02 Industries extractives	10%	46	4	1	0
03 Industrie manufacturière	9%	3 265	267	113	214
04 Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	9%	75	6	0	0
05 Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	7%	48	3	1	0
06 Construction	10%	4 540	440	174	385
07 Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	7%	5 952	420	132	403
08 Transports et entreposage	13%	1 649	202	44	141
09 Hébergement et restauration	10%	3 180	299	125	192
10 Information et communication	13%	772	93	14	48
11 Activités financières et d'assurance	8%	291	21	2	13
12 Activités immobilières	10%	514	50	22	35
13 Activités spécialisées, scientifiques et techniques	12%	2 575	276	58	150
14 Activités de services administratifs et de soutien	15%	2 945	404	113	281
16 Enseignement	13%	2 448	313	75	280
17 Santé humaine et action sociale	17%	2 382	386	78	303
18 Arts, spectacles et activités récréatives	12%	1 157	124	32	74
19 Autres activités de services	17%	3 244	523	131	421
Total général	12%	35 083	3 831	1 115	2 940

Source : ISPF - Champ ICS

### Les créations industrielles en recul

Rapporté à 2021, le nombre de créations dans l'industrie diminue de 5 %. Les baisses les plus fortes se trouvent dans la « Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie » (- 47 %), la « Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires » (- 42 %) et la « Construction de bateaux de plaisance » avec une seule unité contre sept en 2021.

Parmi les activités les plus prisées, les « Autres activités manufacturières » et la « Fabrication de vêtements de dessus » augmentent respectivement de 31 % et 11 %.

### Peu de créations dans la construction

En 2022, les créations dans la construction diminuent de 1 % par rapport à 2021 entraînées par la baisse des créations dans le secteur des « Travaux de construction spécialisés » (- 7 %) ; le poste des « Autres travaux de finition » qui concentre plus de la moitié des créations est en recul de 4 %. La hausse des créations enregistrée dans les secteurs de la Construction de bâtiments (+ 35 %) et du Génie civil (+ 133 %) ne compense pas ce recul général. Les créations dans le poste de la « construction de maisons et bâtiments » progressent cependant de 33 %.

### Les femmes créatrices sont plus nombreuses

En 2022, 51 % des entreprises individuelles sont fondées par des femmes (1 708 unités) soit une progression de 7 % comparé à 2021. Le secteur des services capte quatre unités créées sur cinq, en croissance de 12 % par rapport à l'année précédente. Les activités les plus exercées par les femmes dans ce secteur sont les « Autres services personnels » (237 unités), le « Nettoyage courant des bâtiments » (98 unités) et l'« Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée » (93 unités).

Le commerce regroupe 9 % des créations féminines, en recul de 5 % versus 2021. Trois postes concentrent quatre créations sur cinq, à savoir le « Commerce de gros non spécialisé », les « Autres intermédiaires du commerce en produits divers » et la « Vente par automate et autres commerces de détail hors magasin ».

Le nombre de créations industrielles diminue de 5 % en 2022 par rapport à l'année précédente et représente 9 % de l'ensemble des créations féminines. Trois entreprises sur cinq se créent dans deux postes : les « Autres activités manufacturières » (50 unités) et la « Fabrication de vêtements de dessus » (48 unités).

En 2022, l'âge moyen des femmes créatrices se maintient à 34 ans.

### Les services et l'industrie dynamisent les créations masculines

En 2022, les entrepreneurs hommes contribuent à 49 % des créations d'entreprises individuelles. Le secteur des services capte deux entreprises créées sur trois, soit une progression de 5 % par rapport à 2021. Les postes les plus attractifs de ce secteur sont les « Autres services personnels » (156 unités), l'« Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée » (84 unités) et les « Services d'aménagement paysager » (71).

Après plusieurs hausses consécutives, les créations masculines dans le secteur de la construction diminuent de 4 % comparé à 2021. Le poste des « Autres travaux de finition » concentre deux créations sur trois.

Dans le commerce, les créations par les hommes reculent de 16 %, impactées par la baisse de 29 % du poste « Commerce de gros non spécialisé », les créations les plus nombreuses se trouvant dans le poste « Entretien et réparation de véhicules automobiles légers » (44).

Les créations masculines dans l'industrie progressent de 4 %, en lien avec la hausse dans deux principaux postes : les « Autres activités manufacturières » et la « Réparation et maintenance navale », respectivement 15 et 11 unités créées.

L'âge moyen des hommes entrepreneurs reste stable à 35 ans en 2022.

### Prédominance de la forme individuelle

En 2022, la forme individuelle représente toujours 87 % de l'ensemble des créations pures et reste la forme privilégiée dans tous les secteurs d'activité avec une hausse de 4 % par rapport à 2021.

Les sociétés constituent 13 % des créations de l'année dont trois sur cinq choisissent la forme de S.A.R.L. soit 293 unités. La forme E.U.R.L. est la seconde plus importante avec 96 unités créées cette année.

Les entreprises individuelles constituent 82 % du parc des entreprises du champ ICS et les sociétés 18 % en 2022.

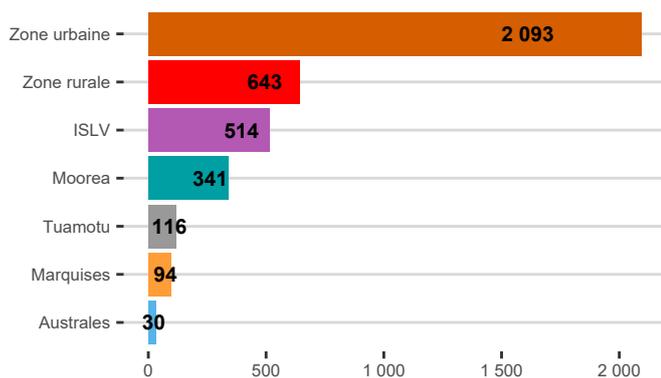
### Le secteur des services concentre le plus d'embauches

Parmi les 3 831 entreprises créées en 2022, moins de 1 % emploie un salarié au moment de la création. Le fondateur assure d'abord son propre emploi. Au cours de l'année, 99 nouvelles entreprises ont déclaré au moins un salarié à la CPS (Caisse de prévoyance sociale), nombre en baisse de 18 % par rapport à l'année précédente. Près de la moitié de ces entreprises relève du secteur des services, dont 28 % font partie de la restauration. Les secteurs du commerce et de l'industrie représentent respectivement 30 % et 5 % des entreprises ayant déclaré un salarié. Quatre entreprises sur cinq ayant embauché durant l'année sont des sociétés et les deux tiers d'entre elles relèvent de la forme de S.A.R.L. Ces sociétés siègent principalement dans les Îles Du Vent (89 %).

Sur les 1 115 entreprises réactivées en 2022, exclusivement constituées sous la forme individuelle, 3 % ont déclaré au moins un salarié durant l'année 2022. Le secteur des services a concentré le plus grand nombre de ces embauches (15).

### Les créations en hausse dans tous les archipels

Fig. 2. Localisation des créations



Source : ISPF - Champ ICS

En 2022, quatre créations d'entreprises sur cinq siègent dans les Îles du Vent. Le secteur des « Autres activités de service » y compte le plus de créations (408 unités), soit une progression de 39 % comparé à 2021; parmi les secteurs en forte progression, on trouve les « Arts, spectacles et activités récréatives » (+ 37 %), « l'Information et communication » (+ 23 %).

Les créations dans les Îles Sous-Le-Vent augmentent de 23 % dopées par le dynamisme du secteur des services, en particulier les « Activités de services administratifs et de soutien » (+ 43 %), « l'Hébergement et restauration » (+ 40 %) et « l'Enseignement » qui double ses créations.

Aux îles Marquises, les créations sont légèrement en hausse (+ 4 %) principalement dans le secteur tertiaire.

Les créations progressent de 11 % dans les îles Australes et de 14 % aux Tuamotu Gambier grâce aux activités de service.

Les primo créations dans la zone urbaine de Mahina à Punaauia baissent de 4 % en 2022 et représentent plus de la moitié des créations totales des entreprises exerçant en majorité dans les services. La zone rurale de Tahiti, y compris Moorea, concentre le quart des créations en majorité dans les services et est en progression de 11 % comparé à 2021.

### Les réactivations d'entreprises en retrait

Les réactivations d'entreprises sont essentiellement des entreprises individuelles qui ont repris une activité en 2022 après avoir été radiées précédemment. Si les réactivations sont intégrées aux primo créations, une entreprise sur quatre créée est le fait d'une entreprise réactivée.

Les réactivations reculent de 3 % en 2022 dans tous les secteurs par rapport à 2021.

Le secteur des services concentre 694 unités réactivées, soit un léger recul de 1 %, dont 131 entreprises se trouvent dans le secteur des « Autres activités de services ».

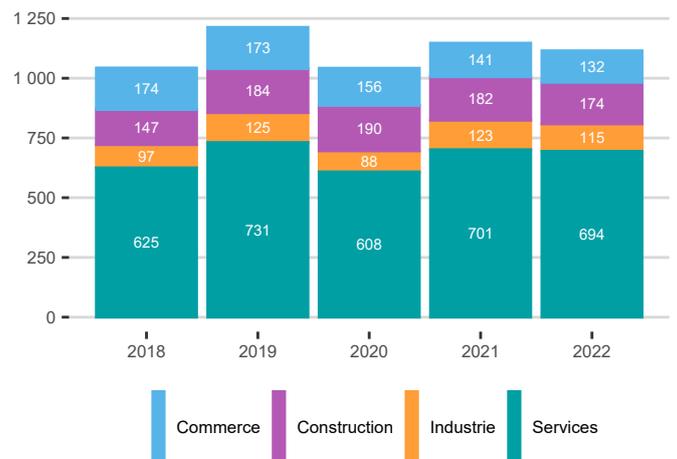
Le commerce regroupe 12 % des réactivations de l'année, en retrait de 6 % versus 2021; l'activité du « Commerce de gros non spécialisé » compte le plus de réactivations (41 unités).

L'industrie compte 115 réactivations, soit un recul de 6 % dont la moitié se trouve dans les postes de « Fabrication des vêtements du dessus » et « Autres activités manufacturières ».

Le nombre de réactivations diminue de 4 % dans le secteur de la construction et représente 16 % de l'ensemble des unités réactivées en 2022. Une entreprise sur deux se trouve dans le poste des « Autres travaux de finition ».

Pour les entreprises ayant repris une activité en 2021 soit 1 147 unités, 12 % d'entre elles ont à nouveau cessé leur activité au cours de l'année 2022.

Fig. 3. Les réactivations par activité



Source : ISPF - Champ ICS

## Définitions

Les statistiques annuelles des créations, radiations, réactivations sont établies à partir du **répertoire territorial des entreprises** (RTE) de la Polynésie française géré par l'ISPF. Celui-ci enregistre tous les mouvements économiques et légaux affectant les entreprises et leurs établissements durant l'année. Cette étude porte sur les événements de créations, radiations ou réactivations enregistrés dans le fichier du 1<sup>er</sup> au 31 décembre de l'année sans considération de la date d'exploitation ou de cessation réelle.

Le champ de l'étude porte sur les entreprises exerçant une activité économique réelle dans les activités de l'ensemble des secteurs marchands de l'Industrie, de la Construction, du Commerce et des Services (dit **champ ICS**). Sont exclues de l'étude les entreprises non marchandes (administrations, associations), l'agriculture et la pêche, les sociétés civiles et locations immobilières.

L'**unité statistique** retenue est l'entreprise; il s'agit d'une unité institutionnelle, jouissant d'une autonomie de décision, financière et juridique, produisant des biens ou services destinés à être vendus sur le marché. Elle est localisée à son siège, indépendamment de ses établissements.

Les **créations d'entreprises** sont classées en deux catégories :

- Les créations pures ou primo créations qui correspondent à la naissance d'une nouvelle unité légale jusqu'alors inexistante et donnent lieu à l'immatriculation au RTE;
- Les réactivations ou réinscriptions concernent uniquement les personnes physiques déjà immatriculées au RTE ayant cessé leur activité et reprenant une activité : ces personnes retrouvent le numéro d'identification précédemment attribué.

Le **taux de création d'entreprises** rapporte le nombre de créations observées l'année N au stock d'entreprises actives au 1<sup>er</sup> janvier de cette même année.

L'**entreprise individuelle** est constituée par une personne physique : le chef d'entreprise, dont le patrimoine est confondu avec celui de l'entreprise

La **société unipersonnelle ou E.U.R.L.** est une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée constituée d'un seul associé qui est le gérant et obéit aux règles des sociétés. La responsabilité du gérant est limitée à ses apports.

La **nomenclature d'activités française** révisée en 2008, appelée NAF 2008, est utilisée pour classer les activités des entreprises inscrites au répertoire territorial des entreprises. Parmi les changements notables occasionnés par la révision 2008 dans les classements des entreprises locales, on relève les activités de jardinage (2,5 % des entreprises totales) qui passent du secteur primaire au secteur tertiaire, les activités de préparation de plats à emporter à consommation rapide (5 % des entreprises totales) qui passent de l'industrie au secteur tertiaire tout comme l'édition (0,2 % des entreprises totales).

## Secret statistique

Les données individuelles confidentielles détenues par l'ISPF dans le répertoire territorial des entreprises sont protégées par :

- La loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques;
- La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

## Télécharger les données

 Toutes les données

## Bibliographie

Karine ELLACOTT (2022) *Les créations d'entreprises en 2021*

Karine ELLACOTT (2021) *Les créations d'entreprises en 2020*

Karine ELLACOTT (2020) *Les créations d'entreprises en 2019*

<b>Editeur</b>	Institut de la statistique de Polynésie française
<b>Collection</b>	Points Etudes et Bilans
<b>Numéro</b>	1405
<b>Auteur de la publication</b>	Karine ELLACOTT
<b>Rédactrice en chef</b>	Nadine RESNAY
<b>Directrice de la publication</b>	Nadine JOURDAN
<b>Dépôt légal</b>	Décembre 2023
<b>Informations</b>	Immeuble Uupa - 1 <sup>er</sup> étage 15 rue Edouard Ahnne BP 395 - 98713 Papeete Tahiti Polynésie française
<b>Téléphone</b>	+689 40 47 34 34
<b>Courriel</b>	ispf@ispf.pf
<b>Copyright</b>	© ISPF, Papeete 2023 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée
<b>ISSN</b>	1247-7370

